

CONCURRENCE DANS L'ÉLECTRICITÉ C'EST LA DÉBANDADE!

QUAND LES CONCURRENTS REDÉCOUVRENT LA VERTU DU SERVICE PUBLIC!

C'est en période de difficultés, dans un contexte de prix de l'énergie qui explosent, que tout le monde se tourne vers le service public !

En effet, dans un contexte de marché qui a porté le prix de l'électricité à des sommets, les pseudo-concurrents d'EDF n'ont rien trouvé de mieux que d'**abandonner leurs clients ! Il fallait tout de même oser !**

Et là, on a un florilège de situations...

Prenons le cas d'un des récents nouveaux fournisseurs d'électricité (ils sont plus de 40...), la société Barry Energy France.

Alors qu'elle vantait ses contrats « jusqu'à 13 % moins chers », elle vient de mettre sur son site le communiqué suivant : « *En raison de la crise de l'énergie, les prix de l'électricité atteignent actuellement des niveaux jamais vus et Barry est contraint d'augmenter très fortement ses tarifs. Nous vous suggérons donc de vous tourner vers EDF où vous pourrez bénéficier du tarif réglementé* ». Ce communiqué est suivi d'un lien pour se connecter sur le site d'EDF !

Le cas de Leclerc Énergie est aussi très intéressant. 140 000 clients abandonnés depuis le 15 octobre, avec un simple préavis de deux mois. Pourtant l'offre était de moins 20 % sur le prix HT sans limitation de durée !



MÊME L'ASSOCIATION UFC-QUE CHOISIR A DÛ BATTRE EN RETRAITE!

Cette association de consommateurs avait choisi son camp. Elle milite pour la déréglementation et pour encore plus spolier EDF en augmentant le plafond de l'ARENH au profit des concurrents.

Et elle avait mis en place des achats groupés en liaison avec un petit opérateur eKWateur. Et là, c'est aussi le flop ! Au moment de renégocier son offre, conformément au contrat passé, celle-ci était supérieure à 26 % au TRV d'EDF !

Résultat : l'UFC Que Choisir en est réduite à conseiller aux 100 000 souscripteurs dont le contrat arrive à échéance de se tourner vers les TRV !

Heureusement qu'il y a le service public ! Heureusement que les consommateurs peuvent revenir aux tarifs réglementés ! Heureusement que la Commission Européenne n'a pas encore réussi à avoir la peau de ces TRV en électricité !

La concurrence est un échec et nous demandons à l'UFC Que Choisir de cesser de militer pour cette déréglementation et de rejoindre les associations qui, comme la CLCV, sont maintenant pour le retour au monopole alors qu'elle était à l'origine en faveur de cette déréglementation.

Errare humanum est, perseverare diabolicum !

ET PENDANT CE TEMPS, QUE FAIT LE MINISTÈRE ?

Il continue à organiser cette funeste concurrence comme le montre un projet de décret qui doit passer au Conseil Supérieur de l'Énergie du 21 octobre.

Le Gouvernement a mis à l'ordre du jour un texte sur les offres de marché « dynamiques », c'est-à-dire avec des prix calés sur les prix de gros.

Au moment où ceux-ci explosent, c'est à se demander de qui le gouvernement se soucie le plus...

Et en plus, le texte prévoit que les consommateurs doivent être informés tous les trois mois qu'ils peuvent souscrire à ces offres !

Un vrai matraquage doublé d'un vrai scandale !

**FO exige un bilan de cette déréglementation
et l'arrêt de cette concurrence qui spolie le service public !**

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org